AMBASSADE
DE FRANCE
EN ARMÉNIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de Presse

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Revue de la presse arménienne du 4 juin 2020

11221 cas confirmés de coronavirus ; pratiquement plus de lits vacants dans les unités de soins intensifs/ Au moment de la rédaction de cette revue, 697 nouveaux cas de coronavirus ont été confirmés en Arménie au cours des dernières 24 heures, portant le nombre total des cas à 11221. 3468 patients ont été guéris et 176 patients sont décédés. Selon les autorités, il n'y a pratiquement plus de lits vacants dans les unités de soins intensifs des hôpitaux arméniens qui traitent les patients atteints du COVID-19.

Le port du masque devient obligatoire dans les espaces publics ouverts/ La presse rend compte de la nouvelle décision du Comandant selon laquelle le port du masque est désormais obligatoire dans tous les lieux publics en plein air. Des exceptions sont faites pour les enfants de moins de six ans et pour ceux qui sont en train de faire du sport ou du vélo. Le vice-premier ministre, Tigran Avinian, a déclaré que les autorités espéraient toujours éviter un nouveau confinement général. Selon lui, le gouvernement continuera à mettre l'accent sur l'application des règles existantes.

Le Premier ministre appelle à faire un flashmob « contrôle public » des règles sanitaires/ La presse indique que Nikol Pachinian exhorte les citoyens à se joindre au flashmob de « *contrôle public* » et à dénoncer sur Facebook les violations des règles anti-pandémie (cf. revue du 03 juin 2020). Selon Pachinian, il prévoit de poursuivre ce processus et de couvrir largement cette question chaque jour sur sa page Facebook. D'après lui, la police n'est pas en mesure de lutter seule contre toutes les violations, car celles-ci se sont avérées excessives. Se référant aux raisons de mener un tel flashmob, le Premier ministre a indiqué qu'il n'était pas satisfait des rapports des organes de l'État.

L'Arménie rapporte un premier cas de maladie de Kawasaki chez un enfant de 4 ans/ Le Ministre de la Santé, Arsen Torosyan, a informé qu'un enfant de 4 ans atteint de COVID-19 a été diagnostiqué du syndrome de Kawasaki. Selon lui, différents pays ont signalé une augmentation du nombre d'enfants atteints de ce syndrome et certains chercheurs établissent un lien avec la pandémie de coronavirus. Torosyan a déclaré que compte tenu des statistiques internationales, le pays avait auparavant stocké des immunoglobulines coûteuses spécifiquement destinées au traitement de ce syndrome.

La Bulgarie donne 500 fournitures médicales à l'Arménie/ La Bulgarie a fourni 500 articles médicaux à l'Arménie pour soutenir la lutte contre le coronavirus. Le Ministère arménien des Affaires étrangères a noté l'appréciation du soutien et de cette démarche amicale dans la lutte commune contre la pandémie.

La police lance une affaire sur la divulgation des données personnelles des personnes décédées de la COVID-19/ La police a entamé une procédure pénale concernant la divulgation des données personnelles des 132 personnes décédées du coronavirus. Le 2 juin, lors d'une surveillance régulière effectuée par des policiers sur Internet, il a été avéré qu'un utilisateur de Facebook du nom de « Zndan » avait joint à un article publié des photocopies

des données personnelles des 132 personnes décédées et des établissements médicaux où elles étaient décédées.

Une entreprise d'assemblage des fusils Kalachnikov AK-103 sera lancée en Arménie en juillet/ La presse indique qu'une entreprise privée en Arménie commencera à assembler des fusils Kalachnikov AK-103 au début du mois de juillet. L'entreprise sera créée sur la base d'un contrat entre la société anonyme Neytron Gam et le groupe russe Kalachnikov signé le 15 mai 2020 pour une période de 10 ans. Dans un premier temps, l'usine militaro-industrielle assemblera des fusils AK103 avec les détails importés de Russie. Dans un deuxième temps, la production de détails simples sera lancée, toujours avec les technologies russes.

Le ministère de la Défense et « Veolia Jur » discutent de l'approvisionnement en eau des unités militaires/ Le Ministre de la Défense, Davit Tonoyan, a rencontré la PDG de l'opérateur de l'eau, « Veolia Jur », Marianna Shahinyan. Les parties conclu un accord de coopération visant à améliorer l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux dans les unités militaires des forces armées arméniennes.

Retour sur l'interdiction de vols vers l'UE pour toutes les compagnies aériennes enregistrées en Arménie/ La presse revient sur la décision de la Commission européenne interdisant à toutes les compagnies aériennes enregistrées en Arménie de voler dans l'UE (cf. revue du 03 juin 2020). La décision a suscité des récriminations amères entre le gouvernement et ses opposants politiques. Ces derniers ont accusé le gouvernement d'incompétence et de mauvaise gestion. Nikol Pachinian a rejeté les accusations et a fait porter la responsabilité sur les anciennes autorités, déclarant que pendant des années, elles n'avaient pas réussi à réglementer correctement le secteur de l'aviation. Pachinian et la cheffe du Comité de l'aviation civile, Tatevik Revazian, ont discuté de la décision de la Commission européenne lors d'une vidéoconférence mercredi. Mme Revazian a assuré Pachinian que son agence prenait des mesures sérieuses pour répondre aux préoccupations de l'UE en matière de sécurité aérienne. Elle a également déclaré que l'UE ne lèvera pas l'interdiction avant novembre 2022. Pachinian a déclaré que le Comité de l'aviation civile devrait élaborer une feuille de route pour des mesures correctives d'ici 2022. Il a souligné que des mesures devraient être prises non seulement pour améliorer le niveau de sécurité des vols, mais aussi pour renforcer la compétitivité des opérateurs nationaux. Dans une interview au service arménien de *RFE/RL* un haut fonctionnaire du Comité, Stepan Payaslian, a minimisé l'interdiction, arguant qu'une seule compagnie aérienne locale, « Aircompany Armenia », assurait des vols vers l'Europe (plus particulièrement le vol Erevan- Lyon-Erevan). « Aircompany Armenia » a refusé de commenter la sanction de l'UE, indiquant qu'ils aborderaient ce sujet plus tard.

L'information sur les actions et les actionnaires deviennent plus accessibles pour les agences d'État/ Le Parlement a adopté en deuxième et dernière lecture un ensemble d'amendements législatifs qui donnent aux forces de l'ordre, à la Commission d'État pour la protection de la concurrence économique et au Comité des recettes de l'État l'accès à des informations complètes sur les actions des sociétés et leurs propriétaires.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- ***quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ;*** *Azg*- ***hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ;*** *Haykakan Jamanak*- ***quotidien, tirage-6500 exemplaires ;*** *Aravot*- ***quotidien, tirage- 2718 exemplaires ;*** *Jamanak*- ***quotidien, tirage- 5300 exemplaires ;*** *Hraparak*-***quotidien, tirage-3400 exemplaires ;*** *Joghovourd*-***quotidien, tirage-3500 exemplaires ;*** *Golos Arménii*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ;*** *Novoyé Vrémia*- ***trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ;*** *168 Jam*- ***hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ;*** *Respoublika Arménia*- ***bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.***

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.